

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 18 OCTOBRE 2021

Objet : REGLEMENT INTERIEUR : COMPOSITION DU BUREAU

Membres élus présents : MM AROT – BAILLY - MME BERTILLOT – MM. BERTOLOTTI - BORTOT – MME DELLABLANCHE – FONTENAT – FRATTA – GALLET – JOSEPH - JOUSSEAU - LUGAND – MARMILLON – MONNET - MME NALLET – MM. PENON – VERNE

Membres associés présents : MM. CORBIOLI – LAMY – PIERROT – MME PREVALET

Intervention de Frédéric Bortot, Vice-président Secrétaire

L'article R711-13 du code du commerce stipule qu'"après chaque renouvellement, les Chambres de Commerce et d'Industrie territoriales, locales et les chambres départementales d'Ile de France élisent un Bureau composé d'un président, de deux vice-présidents, d'un trésorier, d'un trésorier adjoint et d'un ou deux secrétaires" et que "l'autorité de tutelle peut autoriser l'augmentation du nombre de membres du Bureau dans la limite de trois membres au plus, pour tenir compte des particularités locales."

Chaque membre du Bureau prenant activement la responsabilité d'un axe de travail, tant en termes d'animation de groupe de travail d'élus qu'en termes d'actions concrètes sur le terrain, mes prédécesseurs avaient reçu l'autorisation de tutelle de créer 3 postes supplémentaires.

L'installation de la nouvelle Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain, après les élections, se tiendra le lundi 22 novembre 2021, avec l'élection de son Président et des membres du Bureau. Afin de permettre, une installation dans de bonnes conditions, il est nécessaire, compte tenu des délais, de solliciter l'autorisation de Monsieur le Préfet de Région avant cette date.

Aussi, je vous demande de bien vouloir délibérer favorablement à cette demande et d'autoriser le Président à solliciter Monsieur le Préfet de Région pour la création de 3 postes supplémentaires au sein du Bureau de la CCI de l'Ain.

L'Assemblée, vu l'exposé de Frédéric Bortot, Vice-président Secrétaire, donne son accord et autorise le Président à solliciter Monsieur le Préfet de Région pour la création de 3 postes supplémentaires au sein du Bureau de la CCI de l'Ain.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus 36
- Nombre de Membres en exercice 32
- Nombre de Membres présents 17
- Nombre de voix pour 17
- Nombre de voix contre 0
- Nombre d'abstentions 0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Frédéric BORTOT
Vice-Président Secrétaire



Patrice FONTENAT
Président

